



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Ouverture de la séance : le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 2025 à 19h00 à la mairie (14 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent sans pouvoir, avec pour secrétaire de séance : Mme Karine BOURBON.

Approbation du compte-rendu de séance du 28 janvier 2025 à l'unanimité des présents.

Le maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance. Il sollicite l'avis du conseil afin de rajouter en début de séance, le point suivant : DM n°1 (virements de crédits pour pouvoir régler la facture GUYONNET pour l'achat du véhicule des services techniques).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de cette question à l'ordre du jour.

1. **ACCEPTE** à 17 voix pour un virement de crédit sur le budget communal :
 - Virement de 18 500 € du compte 2135-91 (réhabilitation maison Berthier) au compte 2182 (matériel de transport) pour permettre de régler la facture du garage GUYONNET pour l'achat du véhicule des services techniques avant le vote du budget 2025.
2. **DÉSIGNE** à 15 voix pour M. Jean-Pierre TOMBO pour signer l'arrêté de décision ainsi que tous les autres documents afférents au PC 715222500004, pour lequel Monsieur le Maire est intéressé (MM Tombo et Galopin ne prennent pas part au vote).
3. **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CORDIER d'un montant total de 34 975.20 € TTC pour réaliser les travaux d'aménagement d'un cheminement doux le long de la RD933 au hameau Les Bordes. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ce devis et DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.
4. **DONNE SON ACCORD** pour facturer la somme de 159.54 € à l'association ARAS qui correspond au coût de la recharge d'un extincteur de la salle des fêtes. **AUTORISE** le maire-adjoint à signer le devis correspondant.
5. **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025. **PRÉCISE** que la liste des subventions attribuées est annexée à la délibération. DIT qu'une somme de 18 000 euros sera inscrite au BP 2025. **PRÉCISE** que la commune se laisse la possibilité d'aider les associations en cours d'année après étude de leur projet.
6. **ENTEND** les divers projets, questions et informations :
 - Reprise du parking devant le Pôle seniors : pour faire suite au réaménagement de l'ancienne caserne en pôle seniors, Monsieur le président de la Com Com Terres de Bresse a souhaité que le parking et la rampe d'accès soit également reprise. Le coût total de la reprise s'élève à 16 908,72 euros TTC. S'agissant d'un espace public de la commune de Simandre, l'entretien de cet espace est de la responsabilité de la commune de Simandre et ne peut être financé par la CCTB (la ComCom intervient que sur la voirie). Afin de permettre ces travaux, la ComCom propose d'accompagner la commune à hauteur de 50 % par fond de concours, soit un reste à charge de 8 459,36 euros TTC pour la commune de Simandre).
 - Salle des fêtes : comme initialement prévu, les travaux seront terminés pour remise en service de la salle des fêtes le samedi 16 mars à l'occasion du bal/carnaval de l'APE. Les travaux se sont déroulés sans surprise avec une bonne expertise des entreprises retenues pour le chantier.
 - Ecole : Remplacement du logiciel bibliothèque école devenu obsolète. La solution retenue est celle qui est déjà utilisée à la bibliothèque intercommunale avec le logiciel DECALOG.
 - Présentation de l'analyse du bilan énergétique 2023 transmis par le SYDESL dans le cadre de la convention d'accompagnement CEP (conseil en énergie partagée). Monsieur maire rappelle que l'objectif de cette mission du SYDESL est d'accompagner la commune pour cibler ses actions dans la démarche de réduction/optimisation des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburant).

7. Questions et infos diverses :

➤ Présentation compte-rendu AG SIVOM. Monsieur Le Maire informe également que la commune a reçu une information du SIVOM précisant que le dossier sur la gestion des déchets « Hors foyer » a été retenu ; ainsi, la commune bénéficiera via le SIVOM de la subvention CITEO pour l'installation d'équipements de tri double flux sur notre espace public (plusieurs équipements double flux seront installés au centre bourg dès réception).

➤ Prochaine réunion de conseil (vote du budget) : lundi 14 avril 2025 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 17 mars 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN

Le secrétaire de séance,
Mme Karine BOURBON



A blue ink signature of Mme Karine BOURBON.